

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**  
**Extrait du Registre des Délibérations**

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 11 Février 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 10 membres, absents excusés : 1 membre, absent : 1 membre

**POINT N° 580****REFACTURATION DES HONORAIRES D'HUISSIER**

Mme la Maire expose :

Suite à l'occupation sans autorisation du domaine privé de la commune par un administré, une procédure d'expulsion classique avec constat d'huissier a été entamée à l'encontre de ce dernier. La commune de Sainte-Marie-aux-Mines a saisi le tribunal judiciaire afin d'obtenir l'autorisation d'expulsion par le juge.

Maître Mohr est intervenu afin de constater l'occupation illégale. Les frais de cette intervention ont été réglés par la commune de Sainte-Marie-aux-Mines et il est question, à présent, de refacturer ces honoraires d'un montant de 420 € à l'administré.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la démarche de refacturation des honoraires à l'administré

**DECIDE** d'imputer cette recette sur le compte 70878.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

La secrétaire de séance

Nadège FLORENTZ

La Maire

Noëllie HESTIN